CONSEIL D'ADMINISTRATION de la CAMIEG (13 février 2023)

Février 2024

Energie Déclaration Liminaire FO Énergie

Pour faire suite à l'actualité gouvernementale de ces derniers jours. FO Énergie tient à affirmer qu'elle défend avec fermeté le droit à l'avortement et son inscription dans la constitution, et ce en mettant en avant l'importance de la santé des femmes.

L'accès à l'IVG est essentiel pour garantir le bien-être physique, mental et social des femmes, ainsi que leur autonomie et leur liberté à disposer de leur corps.

Pour modifier la Constitution, le texte doit être voté dans les mêmes termes par l'Assemblée et le Sénat, chose faite à l'Assemblée par 337 voix contre 32. Le passage devant le Sénat sera donc la prochaine étape pour constitutionnaliser le droit à l'IVG.

Pour mémoire et non sans difficulté, Simone VEIL fait voter la loi sur l'IVG le 17 janvier 1975. Mais encore aujourd'hui ces droits sont entravés par certains médecins et des groupes de pression.

La défense de l'IVG reste donc d'actualité. En défendant l'IVG sous l'angle de la santé des femmes, FO Énergie œuvre pour un accès sûr et équitable.

Autre point d'actualité, lors de sa conférence de presse, le Président de la République a annoncé le doublement des franchises médicales pour chaque boîte de médicament.

De plus, le plafond annuel de 50 euros pour les franchises médicales serait maintenu uniquement pour les assurés en affection de longue durée (ALD). Les autres assurés sociaux n'auraient plus de limite annuelle pour leurs franchises médicales. Cette suppression du plafond annuel remettrait en question la garantie selon laquelle le total annuel des franchises médicales cumulées et la participation forfaitaire pourraient dépasser 100 euros par an pour ces assurés.

Déjà envisagée il y a quelques mois et vivement dénoncée par FO Énergie, cette mesure, qui prétendait être un moyen de «responsabiliser» les assurés sociaux dans leur consommation de médicaments, s'est révélée être en réalité un subterfuge pour réaliser 800 millions d'euros d'économies aux dépens des assurés.

En plus de culpabiliser les assurés, cette mesure s'inscrit dans une série d'augmentations qui mettent une forte pression sur le pouvoir d'achat des ménages et suscitent des craintes quant à une augmentation du renoncement aux soins pour les assurés les plus modestes. Ces augmentations comprennent :

- Une hausse des cotisations des complémentaires santé pour 2024, en raison notamment des transferts de charges de l'assurance maladie obligatoire vers l'assurance maladie complémentaire. Pour notre régime, c'est prévision de plus 6 millions d'euros de prestations en plus à verser.
- Une augmentation des dépassements d'honoraires supportés par les assurés sociaux, avec la crainte d'une hausse du reste à charge pour les ménages, notamment en ce qui concerne les soins dentaires.
- Des disparités en matière de reste à charge selon les régions (inégalités d'accès aux soins) et en fonction de l'âge.

Cette mesure risque de pousser les assurés à renoncer aux soins, ce qui contredit l'approche préventive annoncée par le gouvernement. Pour FO Énergie, la santé ne devrait pas être utilisée comme une variable d'ajustement économique. C'est pourquoi FO Énergie s'oppose fermement à cette nouvelle mesure qui transforme les soins en marchandise.

Enfin, nous avons appris que les sociétés spécialisées dans le tiers payant et la gestion de prestations santé, partenaires des complémentaires santé qu'elles soient rattachées aux IEG ou non, ont été victimes d'une cyberattaque récente. Il est impératif pour notre délégation de mettre en œuvre des mesures de sécurité solides pour protéger ces données. Cela inclut la sécurisation des réseaux informatiques, la sensibilisation de tous les acteurs de la santé aux bonnes pratiques de sécurité, ainsi que la surveillance constante des activités suspectes. Ceci est d'autant plus crucial pour notre organisme qui travaille en étroite collaboration avec les deux prestataires impactés.